



## Communauté de Communes

**Délibération n°2024/123**

Date d'envoi convocation : 27/06/2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 75

Présents : 50

Absents : 30

- dont suppléés : 5

- ayant donné pouvoir : 13

Votants : 63

*L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Marolles-les-Braults.*

**Présents :**

CHAILLOU Géraldine, FONTENAY Vincent, MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, BOULAY-BILLON Sylvie, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ETIENNE Jean-Michel, MARCADÉ Arlette, PLESSIX Sandrine, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, TOUZARD Olivier, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, MORIN Claude, GODIMUS Jean-Luc, DUBREUIL Sylvie, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FORTIN Pierre, RICHARD Philippe, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, COLIN Serge, BOURMAULT André (*suppléant*), GODMER Joël (*suppléant*), Gérard LANTENOIS (*suppléant*), DENDELEUX Michel (*suppléant*), FRENEHARD Bruno (*suppléant*)

**Absents excusés :**

- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAILLOU Géraldine  
- MAUTIN Guillaume donnant pouvoir à JARRY Laëtitia  
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à LEMONNIER Thierry  
- AMBROIS Katia donnant pouvoir à MANUEL Patrick  
- HASTAIN Mélanie donnant pouvoir à FORTIN Pierre  
- EVRARD Gérard donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric  
- BELLUAU Francis donnant pouvoir à GARNIER Anne-Marie  
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric  
- AUBRY Geneviève donnant pouvoir à DEROYE Christelle  
- CHALM GOUIC Jocelyne donnant pouvoir à RICHARD Philippe  
- VOVARD Dominique donnant pouvoir à DUBREUIL Sylvie  
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent  
- COSME Guy donnant pouvoir à TISON Gaëlle  
- CORNUEIL Didier remplacé par BOURMAULT André suppléant  
- MENAGER Fabienne remplacée par GODMER Joël suppléant  
- MULOT Jean remplacé par FRENEHARD Bruno suppléant  
- DUTERTRE Annick remplacée par Gérard LANTENOIS suppléant  
- CRINIER Loïc remplacé par DENDELEUX Michel suppléant  
- CECONI Nadine, BOTTRAS Thierry, SEILLE Bernard, LOISEAU Christophe, CHAMPCLOU Pascal, MICHEL Bernard, LECESVE Loïc

**Absents :**

BASSELOT Patrice, ANDRY Virginie, FROGER Barbara, ORY Margaux, DELAUNAY Jérôme,

**Secrétaire de séance :** TISON Gaëlle



## Communauté de Communes

**Délibération n°2024/123**

➤ **FONCTION PUBLIQUE : POSTE D'AGENT D'ACCUEIL ADMINISTRATIF (antenne de Mamers)**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L313-1,  
Vu le budget,  
Vu le tableau des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président informe le conseil, qu'actuellement un poste d'agent d'accueil administratif (pour l'antenne de Mamers), à temps complet existe au tableau des effectifs dans le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

L'agent qui est actuellement sur le poste, va intégrer suite à sa demande, l'école de musique et de danse (EMD) au mois de septembre 2024, pour remplacer l'agent administratif de l'EMD à temps complet qui a sollicité une disponibilité.

Pour le remplacement de l'agent, sur le poste d'accueil administratif, une offre d'emploi a été diffusée. Il est proposé d'ouvrir le poste à temps complet, dans les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à compter du 05 juillet 2024

Le Président demande au conseil de se prononcer.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

- **ADOpte** ces propositions,
- **DECIDE** d'ouvrir le poste d'agent d'accueil administratif (pour l'antenne de Mamers), à temps complet, dans tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) à compter du 05 juillet 2024
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,
- AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et à signer toutes les pièces nécessaires.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

Le Président

Frédéric BEAUCHEF